

Rapport
d'Orientation
Budgétaire
2025

Présenté en Conseil Municipal

Le 13 février 2025

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est encadré par la Loi L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

« Dans les collectivités de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, et **avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation** des orientations budgétaires et de transmission du projets de budgets aux membres du conseil municipal, **ont changé** : *« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de **dix semaines précédant l'examen du budget** et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est à dire à l'examen du budget primitif »*

Les services de l'Etat précisent toutefois que ce délai n'est pas applicable pour les décisions modificatives, les budgets supplémentaires, le compte administratif ou le compte financier unique.

La loi NOTRE n°2015-991, promulguée le 07 Août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifiés les modalités de présentation avec des compléments d'informations et de nouvelles formalités pour la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ainsi, doivent figurer entre autres :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, en précisant les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et le GPSEA dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure de gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin d'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération, et à la durée effective du travail au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des Finances publiques pour les années 2023-2027 du 18 décembre 2023 n°2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

A noter : L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget primitif (BP)

Partie 1 : Environnement général

INTRODUCTION

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif 2025, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Cinquième exercice du mandat 2020-2026, ce ROB est préparé dans un contexte d'incertitudes renouvelées.

La présente proposition s'inscrit dans la mise en œuvre du programme municipal 2020-2026, fondé sur l'objectif de faire de Marolles-en-Brie, une ville où il fait bon vivre pour tous et avec chacun.

Pour autant, jamais la collectivité n'aura eu à construire ses orientations budgétaires annuelles dans un contexte aussi incertain.

Pandémie de Covid-19, multiplication des conflits armés, accélération des manifestations violentes du dérèglement climatique : ces dernières années, les collectivités ont été contraintes de s'adapter rapidement à une redistribution rapide des cartes géopolitiques et énergétiques, dont les conséquences pèsent lourd sur les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Marolles-en-Brie s'est néanmoins donnée les moyens d'appliquer sa politique au prix d'efforts importants pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, pour développer des synergies avec ses partenaires et optimiser ses co-financements.

Malgré une récente embellie sur le plan macro-économique, avec le retour d'une croissance modérée et une inflation en reflux, Marolles-en-Brie a, comme les autres, été confrontée à un projet de loi des finances 2025 difficiles pour les collectivités avec des coupes budgétaires et des augmentations drastiques.

Malgré ce contexte difficile et incertain, la Ville de Marolles-en-Brie développe ses priorités de moyen et long terme, notamment en matière de renouvellement urbain, prioritaire pour son territoire, tout en s'attachant à préserver ses capacités budgétaires et principalement sa capacité d'autofinancement, levier pour ses programmes pluriannuels d'investissements soutenus.

Parallèlement, la ville œuvre quotidiennement pour garantir un niveau de services publics de qualité et continuera d'une part à soutenir et accompagner les Marollesais et les Marollesaises dans ce contexte difficile (action sociale, enfance et éducation, politique sportive et culturelle, vie associative, propreté et tranquillité publique...), et d'autre part à accélérer la transition écologique : rénovation environnementale des bâtiments, verdissement des espaces publics et municipaux, aménagement durable, mobilités, sobriété énergétique, et logement pour tous...

I. Un contexte macroéconomique contrasté en 2024, des perspectives incertaines pour 2025

1. Le contexte macroéconomique mondial

L'économie mondiale s'est stabilisée au premier semestre 2024 avec une croissance estimée à 3,2% en taux annualisé. La baisse de l'inflation a permis de soutenir les dépenses des ménages, contrebalançant ainsi les effets des politiques monétaires restrictives et des incertitudes concernant la guerre en Ukraine et l'évolution des conflits au Moyen-Orient.

Aux États-Unis, la croissance s'est renforcée au deuxième trimestre de 2024, la consommation privée étant soutenue par des gains de salaires réels dus en partie à la baisse de l'inflation. La croissance du PIB a été elle aussi relativement robuste dans plusieurs autres économies avancées, dont le Canada, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Au Japon, la croissance s'est nettement redressée au deuxième trimestre, après s'être contractée au premier trimestre suite à des perturbations temporaires de l'offre.

En revanche, les résultats récents ont été moins favorables dans d'autres économies avancées, notamment l'Allemagne, où la faiblesse de la confiance a entraîné une hausse des taux d'épargne des ménages comme des entreprises et où l'activité industrielle a fléchi.

Dans les économies de marché émergentes, les profils de croissance varient également. La demande intérieure a permis de stimuler l'activité au Brésil, en Inde et en Indonésie, mais elle a ralenti au Mexique avec un fléchissement dans le secteur des services.

En Chine, la croissance de la production industrielle a bénéficié du redressement des exportations, mais la demande des consommateurs reste modeste et le secteur immobilier est toujours en phase de correction prolongée.

La croissance mondiale devrait se stabiliser en 2025 à 3,2%. La poursuite de l'assouplissement des politiques monétaires parallèlement au recul de l'inflation soutiendrait l'investissement privé en 2025. Par ailleurs, la diminution de l'inflation donnerait un élan supplémentaire à la croissance des revenus réels et tirerait vers le haut la consommation privée dans de nombreuses économies.

Tableau 1. La croissance mondiale devrait se maintenir à un niveau proche de son rythme récent

	2023	2024		2025	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai
Monde	3.1	3.2	0.1	3.2	0.0
G20¹	3.4	3.2	0.1	3.1	0.0
Australie	2.0	1.1	-0.4	1.8	-0.4
Canada	1.2	1.1	0.1	1.8	0.0
Zone euro	0.5	0.7	0.0	1.3	-0.2
Allemagne	-0.1	0.1	-0.1	1.0	-0.1
France	1.1	1.1	0.4	1.2	-0.1
Italie	1.0	0.8	0.1	1.1	-0.1
Espagne²	2.5	2.8	1.0	2.2	0.2
Japon	1.7	-0.1	-0.6	1.4	0.3
Corée	1.4	2.5	-0.1	2.2	0.0
Mexique	3.2	1.4	-0.8	1.2	-0.8
Türkiye	5.1	3.2	-0.2	3.1	-0.1
Royaume-Uni	0.1	1.1	0.7	1.2	0.2
États-Unis	2.5	2.6	0.0	1.6	-0.2
Argentine	-1.6	-4.0	-0.7	3.9	1.2
Brésil	2.9	2.9	1.0	2.6	0.5
Chine	5.2	4.9	0.0	4.5	0.0
Inde³	8.2	6.7	0.1	6.8	0.2
Indonésie	5.0	5.1	0.0	5.2	0.0
Russie	3.6	3.7	1.1	1.1	0.1
Arabie Saoudite	-0.7	1.0	1.2	3.7	-0.4
Afrique du Sud	0.7	1.0	0.0	1.4	0.0

Note : Écart par rapport aux Perspectives économiques de l'OCDE de mai 2024 mesuré en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis. Les agrégats Monde et G20 sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA). Les révisions des estimations de PPA influent sur les écarts mesurés au niveau des agrégats. Sur la base des données disponibles au 19 septembre 2024.

1. L'Union européenne (UE) est membre à part entière du Groupe des Vingt (G20), mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.

2. L'Espagne est un invité permanent du G20.

3. Exercices budgétaires, qui débutent en avril.

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 116 ; et base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 115.

2. Le contexte macroéconomique de la zone euro

Après une année de rebond économique observée en 2021 à la sortie des confinements, la guerre en Ukraine débutée en février 2022 a plongé l'économie européenne dans une crise énergétique majeure. Les difficultés d'approvisionnement qui en ont résulté, conjuguées aux tensions sur l'offre liées à la reprise économique, ont conduit au retour de l'inflation à un niveau que l'Europe n'avait pas connu depuis de nombreuses années. L'économie de la zone euro a néanmoins commencé à se redresser dès 2023, avant de se poursuivre en 2024 malgré un contexte de fortes incertitudes géopolitiques et économiques. Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), la croissance annuelle, après avoir reflué à +0.5% en 2023 devrait s'établir à +0.7% en 2024 puis +1.1% en 2025. Le taux d'inflation de la zone euros, après avoir atteint +5.4% en 2023, devrait ralentir à +2.4% en 2024 puis à 2.1% en 2025, soit un niveau conforme à l'objectif de moyen terme de +2% inscrit dans le mandat de la BCE.

Dans ce contexte de ralentissement de l'inflation, les banques centrales ont pu entamer en 2024 un abaissement progressif des taux d'intérêt directeurs. L'incidence négative du resserrement antérieur de la politique monétaire sur la croissance économique devrait donc s'amenuiser en 2025. L'assouplissement budgétaire devrait se poursuivre tout au long de l'année 2025.

3. Le contexte macroéconomique français : un rythme de croissance modéré

Malgré un contexte mondial, européen et national entouré de fortes incertitudes, l'activité française devrait progresser en 2024 à hauteur de +1.1% grâce au commerce extérieur, mais freinée par des phénomènes de déstockage. Malgré les gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la consommation progresserait modérément, causé par un taux d'épargne très élevé. L'investissement des entreprises et des ménages pèserait négativement sur l'activité, notamment sous l'effet retardé de la dégradation passée des conditions de financement et de l'incertitude ambiante.

Une croissance du PIB modérée en 2024

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues. Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17, 1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli.

En revanche, les exportations sont plus dynamiques au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3ème trimestre. Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modeste à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle, mais la consommation des ménages prendrait le relais, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés. En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

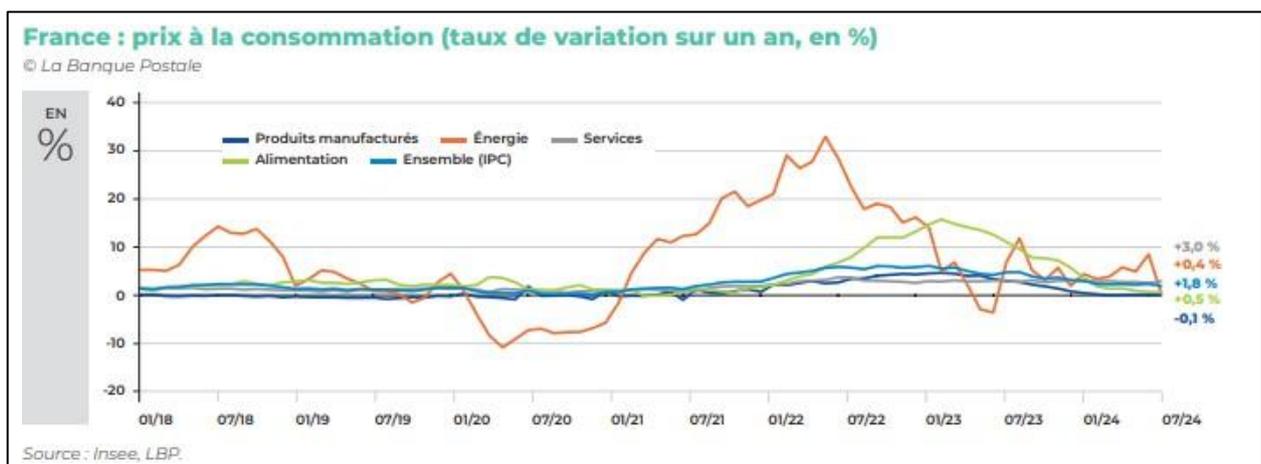
Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

Un recul de l'inflation confirmé en 2024

Comme dans le reste de l'Europe, l'inflation IPCH continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés, qui se situent respectivement à + 1,4 % et + 0,5 % en juillet 2024.

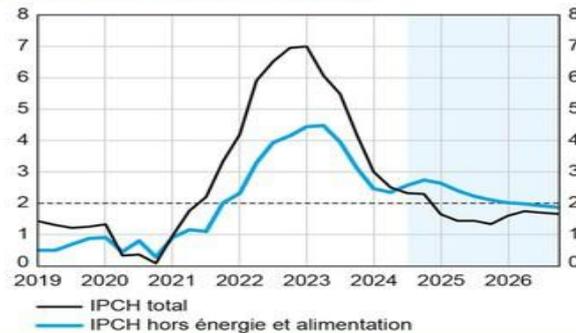
Pour autant, les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer Rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation sur ces deux composantes au second semestre 2024. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de – 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025. L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli.



Des projections sur l'inflation toujours en baisse qui confirment l'effet des politiques monétaires de hausse des taux depuis 2022

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 % : les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques. En 2025, la prévision d'inflation est révisée à la baisse, à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés également liée à la situation en mer Rouge. En 2026, elle est inchangée, à + 1,7 %, et sa composition est également peu révisée.



Sur les marchés financiers, le rendement de l'OAT s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 pb pendant l'été surenchérisant le coût de la dette française.

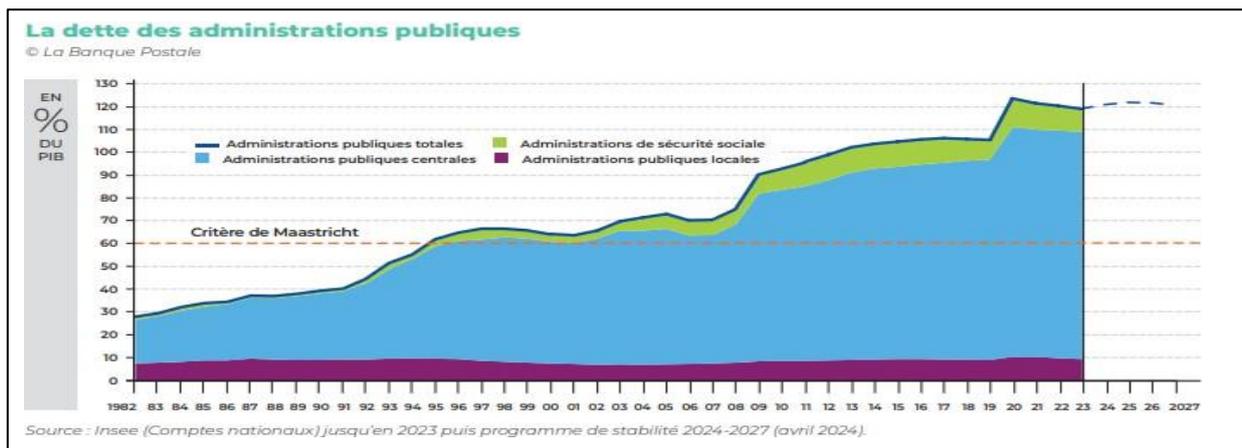
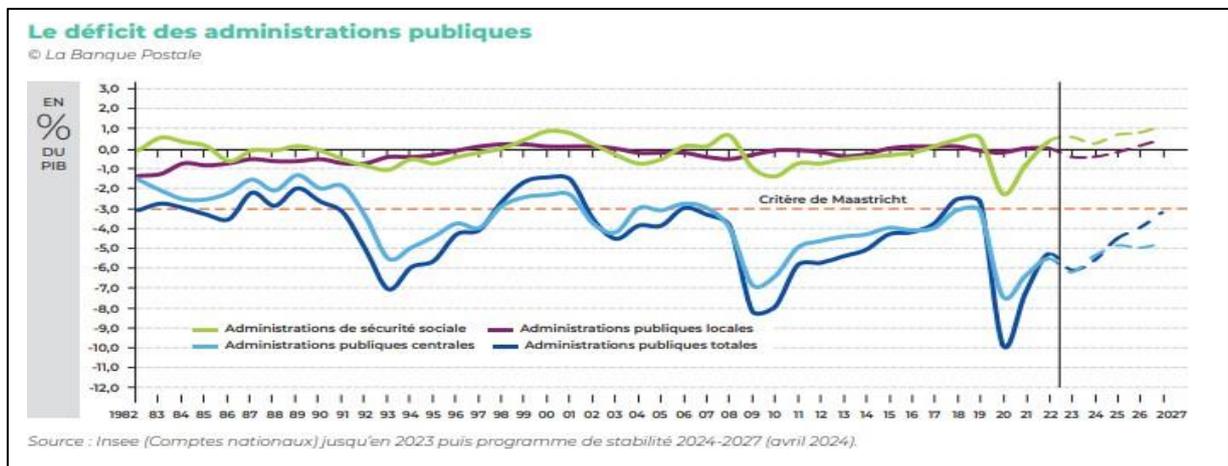
Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

Les salaires nominaux sont désormais plus dynamiques que les prix

Les salaires par tête augmentent désormais plus rapidement que les prix (+ 2,7 % au deuxième trimestre 2024 en glissement annuel, dans les branches marchandes, contre + 2,5 % pour les prix), une tendance qui se poursuivrait en prévision. Ils ont cependant ralenti au premier semestre 2024 davantage que dans les projections de juin, ce qui conduit à réviser leur croissance moyenne en 2024 de -0,4%.

Un déficit et une dette publique très marqués du côté de l'Etat

Les deux graphiques suivants montrent que les collectivités locales contribuent depuis des années à améliorer les comptes publics, tandis que l'Etat connaît un dérapage structurel de ses dépenses. En effet, la dette des collectivités est stable et même en légère diminution depuis plus de 30 ans, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9% en 2023, là où la dette de l'Etat s'est envolée de 40% du PIB à 89% sur la même période. Le constat est le même du côté du déficit public.



Les projections qui suivent restent entourées d'aléas importants. En premier lieu, l'incertitude actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages. En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

II. Les principales dispositions de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et du projet de loi de Finances 2025

La loi de programmation des finances publiques définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter.

Le 10 octobre 2024, le Gouvernement a déposé le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 auprès de la présidence de l'Assemblée nationale à la suite d'une procédure budgétaire marquée par un contexte inédit, la dissolution de l'Assemblée nationale ayant interrompu les échanges interministériels préparatoires.

La discussion sénatoriale autour du texte financier a été interrompue le 4 décembre 2024 à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une motion de censure consécutive à l'engagement par le Gouvernement de sa responsabilité en vertu de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Aucune loi de finances initiale n'a ainsi pu être adoptée avant la fin de l'exercice budgétaire 2024. Les discussions parlementaires ont repris au tout début de l'année 2025 dans la perspective d'une promulgation de la loi d'ici le printemps. L'instabilité du contexte politique rend toutefois incertain l'avenir de ce texte financier.

La version initiale du projet de loi de finances pour 2025 intègre d'importantes mesures de consolidation des comptes publics dans l'objectif de redresser une trajectoire défavorable des finances publiques, la France ayant été placée à l'été dernier en procédure pour déficit public excessif par le Commission européenne. Le PLF procède ainsi à des ajustements budgétaires majeurs afin de ramener le déficit public à 5,0% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024. Ces mesures représentent au total un effort de 60 milliards d'euros, portant pour deux tiers (environ 40 milliards d'euros) sur une réduction de la dépense publique et pour un tiers (environ 20 milliards d'euros) sur des augmentations de recettes.

Le projet de budget implique largement les collectivités territoriales dans le redressement des comptes publics. **Il est en effet attendu des administrations publiques locales qu'elles contribuent à hauteur de 7 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent des mesures contenues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), à l'effort de consolidation.**

Il s'agit principalement d'un ensemble de 3 mesures placées sous le signe des économies, avec un objectif global fixé à 40 milliards d'euros l'an prochain pour la sphère publique, dont environ 5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Il représente 2% des recettes de fonctionnement locales en 2025.

Une ponction sur les recettes réelles de fonctionnement

Cet effort passera par la mise en place de nouveaux dispositifs qui ont en commun de restreindre les recettes des collectivités, et non plus leurs dépenses. Il ne s'agit pas non plus d'un retour à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais une stabilité de la DGF (en euros courants) en 2025.

Le premier étage de ces nouveaux dispositifs sera un mécanisme dit « de précaution » pour les collectivités, qui conduira à "une mise en réserve de fonds", à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but est d'associer la sphère locale à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation. Son produit resterait affecté aux collectivités, assure le gouvernement, qui ne précise toutefois pas les modalités de cette redistribution.

Concrètement, en cas de dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, un prélèvement sera opéré sur les recettes (plus exactement sur les douzièmes de fiscalité) des plus grandes d'entre elles, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.

Le mécanisme concernera les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros (Environ 600 collectivités et groupements de communes concernés). Mais la situation financière locale sera aussi examinée pour exonérer les plus fragiles, ce qui devrait conduire à établir une liste de 450 entités visées par ce mécanisme d'auto-assurance. On sait d'ores et déjà que vingt départements seront exonérés de contribution.

Un coup de frein sur la TVA

En complément, les recettes de TVA affectées aux collectivités vont être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, mois après mois, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, voit sa dynamique remise en cause. Les dernières estimations de Bercy faisaient état d'une croissance de la TVA de 1,3% en 2024 (contre une prévision de +4,5% dans la loi de finances pour 2024). Les régions - dont les budgets dépendent désormais pour plus de la moitié de recettes de TVA - seraient a priori les plus affectées.

Un ajustement du taux de remboursement du FCTVA avec un recentrage sur les dépenses d'investissement

La dernière grande mesure d'économie passerait par une amputation du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) qui représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024. Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait réduit de 800 millions d'euros en 2025. Le taux s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement.

En cas pratique, une collectivité avec une enveloppe de 10M€ de dépenses éligibles au FCTVA, verra sa compensation diminuer de 155 400€.

En parallèle, l'assiette évoluerait : le FCTVA serait recentré uniquement sur les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et aussi la fourniture de prestations de solution relevant de l'informatique en nuage ne seront plus concernés

A ces 5 milliards d'euros d'économies s'ajoutent les coupes budgétaires de 1,5 milliard d'euros sur le **fonds vert** (qui sera ramené de 2,5 à 1 milliard d'euros l'an prochain), puisque celles-ci ont été confirmées. Il faut enfin prendre en compte la perte de "3 milliards d'euros" liée à l'absence de revalorisation des transferts financiers de l'Etat sur l'inflation ("+3% pour le panier du maire" l'an prochain compte tenu de la stabilité des concours financiers de l'Etat mais en valeur volume). Cette évaluation porterait donc à un total de 9,5 milliards d'euros la "ponction" potentielle que les collectivités pourraient subir l'an prochain.

Cette somme ne comprend, par ailleurs, pas la hausse des cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux envisagée par le gouvernement pour réduire le déficit du régime de retraite des agents des collectivités et des hôpitaux, la CNRACL (une "trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025") Cette hausse de 3% annuelle jusqu'en 2028 représenterait un peu plus de 350 millions d'euros.

Les autres mesures envisagées

- **La réduction des crédits affectés au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.** Au titre du soutien apporté par l'État en faveur de la transition écologique, la loi de finances pour 2024 a pérennisé le « fonds vert », en portant son enveloppe à 2,5 milliards d'euros. Les crédits de ce fonds, territorialisés, permettent de soutenir financièrement les collectivités dans leurs actions de performance environnementale, d'adaptation des territoires au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. Le PLF pour 2025 prévoit une réduction de 1,5 milliard d'euros des autorisations d'engagement affectées à ce dispositif.
- **La minoration des dotations dites « variables d'ajustement ».** Afin de contenir la hausse des concours de l'État aux collectivités, et notamment les compensations d'exonérations fiscales, certaines dotations dites « variables d'ajustement » sont diminuées. Le montant du « gage » inscrit dans le PLF 2025 s'établit à 487 millions d'euros. Il concerne notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) réduite à hauteur de 430 millions d'euros, représentant une baisse de -22% pour les communes et -17% pour les EPCI, ainsi que la dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 57 millions d'euros.

Le PLF pour 2025 prévoit également une stricte stabilité nominale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 27,2 milliards d'euros. La hausse des composantes péréquatrices de la DGF (+150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale, +140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine, +10 millions d'euros pour la péréquation départementale) est donc intégralement financée par redéploiement des composantes figées (dotation forfaitaire des communes et départements et dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale).

Aux mesures d'ajustements budgétaires du PLF, s'ajoutent en outre les effets potentiels du PLFSS, rejeté à la suite de l'adoption de la motion de censure en décembre dernier. Le PLFSS pour 2025 prévoyait notamment la hausse progressive du taux de cotisation des employeurs au titre de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), avec une augmentation de quatre points dès 2025, représentant une charge globale supplémentaire pour les collectivités de près de 1,3 milliard d'euros. Cette mesure pourrait toutefois intervenir en dehors du cadre du PLFSS et être adoptée par décret, l'augmentation du taux de cotisation relevant du pouvoir réglementaire.

Enfin, le projet de loi de finances tire les conséquences de la décision n°2024-1085 QPC du 25 avril 2024 qui a déclaré contraires à la Constitution les modalités dérogatoires de répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour les communes intégrées au Grand Paris. La disposition censurée prévoit que la répartition du prélèvement ou du reversement entre les communes membres d'un même établissement public territorial (EPT) soit effectuée au prorata des montants prélevés ou reversés à chaque commune en 2015, année précédant la création des Territoires. Le PLF tire toutes les conclusions de la censure constitutionnelle en abrogeant les modalités dérogatoires de répartition entre les communes membres d'un même EPT. Il prévoit ainsi qu'à compter de 2025 cette répartition soit effectuée selon les modalités de droit commun, c'est-à-dire en fonction du potentiel financier par habitant et de la population des communes. La part du prélèvement ou du reversement imputé à l'EPT demeurera calculée selon les modalités dérogatoires en vigueur compte tenu de l'impossibilité de calculer un coefficient d'intégration fiscale (CIF), indicateur nécessaire pour l'application du régime de droit commun.

III. Au niveau local

- Le GPSEA

GPSEA apporte un soutien important aux villes de son territoire depuis sa création en 2016. L'intégration territoriale à l'échelle des seize communes constitue un vecteur de diminution du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

La mise en œuvre du fonds de solidarité aux communes (FSC) de moins de 12 000 habitants traduit l'effort du Territoire en matière d'investissement en faveur des communes de taille modeste, avec 16,5 millions d'euros programmés entre 2016 et 2026.

Sur le terrain des transferts de compétences, GPSEA a construit une doctrine d'intervention de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) pragmatique. Celle-ci se traduit notamment par l'application d'une méthodologie de valorisation des charges transférées protectrice des communes visant une stricte neutralisation financière des transferts pour les charges de fonctionnement, et la valorisation d'un niveau minimal d'autofinancement pour les dépenses d'investissement.

- Marolles-en-Brie

La Ville de Marolles-en-Brie, comme l'ensemble des collectivités territoriales, traverse une série d'exercices budgétaires marqués par des crises successives et des difficultés multiples.

Dans le contexte particulier de l'absence de projet de loi de finances, les orientations budgétaires pour l'année 2025 visent à poursuivre les grandes priorités du mandat.

A savoir :

- Maintenir une politique d'investissement ambitieuse, sans augmenter la pression fiscale, tout en assurant une gestion financière rigoureuse,
- Rendre le territoire plus résilient et soutenir son adaptation au changement climatique,
- Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des Marollais,
- Assurer un service public de qualité,
- Et bien sûr, soutenir les associations locales et leurs initiatives.

Cette capacité de la Ville de Marolles-en-Brie à continuer d'investir fortement dans un contexte budgétaire et économique délicat, s'explique par la consolidation volontariste de la situation budgétaire de la collectivité.

Cette gestion budgétaire prudente et rigoureuse (augmentation de la capacité d'autofinancement et utilisation raisonnée des excédents budgétaires) permet à Marolles d'aborder de manière plus favorable les prochaines échéances, avec la capacité de pouvoir mener les investissements indispensables à la transition écologique et au soutien de l'économie locale, au moment même où ceux-ci sont le plus nécessaires, de maintenir et développer le niveau des services publics, d'augmenter le pouvoir d'achat de ses agents, de maîtriser son endettement dans une période de forte poussée et volatilité des taux d'intérêt.

Sans augmentation des taux d'impôts et des tarifs communaux, nous préserverons le pouvoir d'achat des Marollais tout en poursuivant un programme d'actions ambitieux grâce à un soutien accru de nos partenaires, à une recherche active de subventions et à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Partie 2 : Budget Communal exercice 2024

Budget de fonctionnement 2024, basé sur la balance arrêtée après la « journée complémentaire ».

FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2024	CA 2024	% Réalisé 2024
013	Atténuations de charges	24 500,00	94 892,23	387%
70	Produits et service	532 100,00	519 383,82	98%
73	impôts et taxes	1 632 000,00	1 632 508,00	100%
731	taxes	6 082 000,00	6 200 979,66	0%
74	Dotation et subventions	485 495,00	499 182,04	103%
75	Autres produits gestions courante	366 000,00	356 375,75	97%
76	Produits financiers	3,84	5,36	100%
77	Produits exceptionnels	5 600,00	28 803,45	514%
TOTAL RECETTES REELLES		9 127 698,84	9 332 130,31	102%
002	Résultat reporté	828 501,15	828 501,16	100%
042	Opérations d'ordre entre sections	82 800,00	63 940,73	77%
TOTAL RECETTES		10 039 000,00	10 224 572,20	102%

FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2024	CA 2024	% Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	2 218 543,00	1 935 928,28	87%
012	Charges de personnel	3 534 000,00	3 435 264,50	97%
014	Atténuations de produits	736 500,00	712 400,69	97%
65	Charges de gestion courante	2 360 128,00	2 319 067,88	98%
66	Charges financières	125 500,00	121 795,01	97%
67	Charges exceptionnelles	6 600,00	6 191,70	94%
68	Provisions	2 729,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES REELLES		8 984 000,00	8 530 648,06	95%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0%
042	Opérations d'ordre entre sections	505 000,00	499 995,18	99%
023	Virement Section Inv.	550 000,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES		10 039 000,00	9 030 643,24	90%

Résultat de clôture 2024	365 427,81 €
Résultat de fonctionnement 2023 reporté	828 501,15 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 193 928,96 €

1. Dépenses de Fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 a été réalisé à 95 % par rapport aux dépenses prévues au budget.

On peut noter une augmentation de 101.146 € de ces dépenses réelles par rapport aux réalisés de l'exercice 2023 dû principalement à l'augmentation des prix, de l'augmentation du point d'indice, mais aussi des achats de fournitures dans le but de réaliser des travaux en régies.

2. Recettes de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement encaissées cette année ont été supérieures aux prévisions budgétaires pour l'exercice 2024.

On peut noter une augmentation de plus de 256.632 € par rapport à l'exercice 2023, principalement dû à l'augmentation par l'Etat des bases de calcul de la Taxe Foncière et la régularisation des remboursements des indemnités journalières des exercices précédents.

Après la journée complémentaire pour l'exercice 2024, le résultat de clôture pour la section de Fonctionnement est de 365.427,81 € s'ajoutant au résultat 2023 reporté de 828.501,15 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 1.193.928,96 €.

Budget d'investissement 2024, basé sur la balance arrêtée après la « journée complémentaire ».

INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2024	CA 2024	% Réalisé 2024
024	Cessions immobilisations	95 000,00	0,00	0%
10	Dotations et fonds divers	840 499,81	783 245,23	93%
13	Subvention investissement	1 224 205,75	491 285,68	40%
16	Emprunt et dettes	0,00	1 000,00	0%
21	Immobilisation corporelles	0,00	0,00	0%
TOTAL RECETTES REELLES		2 159 705,56	1 275 530,91	59%
001	Excédent financier reporté	57 273,44	57 273,44	100%
021	Virement Section Fonct.	550 000,00	0,00	0%
040	Opérations d'ordre entre sections	505 000,00	499 995,18	99%
041	Opérations patrimoniales	147 030,00	49 291,20	34%
TOTAL RECETTES		3 419 009,00	1 882 090,73	55%
RAR			912 788,03 €	
			2 794 878,76 €	82%

INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT EN EUROS		
		BUDGET 2024	CA 2024	% Réalisé 2024
10	Dotations et fonds divers	2 000,00	0,00	0%
16	Emprunts et dettes	246 737,00	246 736,07	100%
20	Immo incorporelles	231 137,20	131 849,99	57%
21	Immo corporelles	2 220 277,79	1 596 565,50	72%
23	Immo en cours	489 027,01	433 042,87	89%
TOTAL DEPENSES REELLES		3 189 179,00	2 408 194,43	76%
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0%
040	Opération d'ordre entre sections	82 800,00	63 940,73	77%
041	Opérations patrimoniales	147 030,00	49 291,20	34%
TOTAL DEPENSES		3 419 009,00	2 521 426,36	74%
RAR			212 017,24 €	
			2 733 443,60 €	80%

Résultat de clôture 2024	-	696 609,07 €
Résultat d'investissement 2023 reporté		57 273,44 €
Résultat d'investissement cumulé	-	639 335,63 €
Excédent des RAR d'investissement		700 770,79 €

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les immobilisations le remboursement annuel du capital des emprunts. Suite au report de l'acte de vente de la brasserie et à l'absence de facturation des fournisseurs en fin d'exercice sur les dernières opérations, le montant des dépenses réelles d'investissement pour l'exercice 2024 a été réalisé à 76 % des dépenses prévues au budget.

A noter que l'état des Restes à Réaliser s'élève à 212.017 € reporté sur l'exercice 2025.

4. Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2024 comprennent le report du résultat d'investissement de 2024, l'excédent de fonctionnement basculé en investissement, ainsi que des recettes notifiées (subventions) et inscrites dans l'état des Restes à Recevoir qui s'élève à 912.788 € a reporté sur l'exercice 2025.

Après la journée complémentaire pour l'exercice 2024, le résultat de clôture pour la section de d'Investissement est de - 696.609,07 € s'ajoutant au résultat 2023 reporté de 57.273,44 €, soit un résultat de - 636.335,63 €, mais avec une différence excédentaire entre les R.A.R. 2024 de 700.770,79 €

Les principales réalisations sur l'exercice 2024

• Cadre de vie et services généraux

- ✓ Mise en place d'une centrale photovoltaïque sur toiture MAM – Avec subvention.
- ✓ Mise en place d'une ombrière photovoltaïque aux Services Techniques.
- ✓ Raccordement vidéoprotection : Phase 2 – Avec subvention.
- ✓ Création d'un parking à la Maison des Jeunes.
- ✓ Remplacement de la passerelle du parc urbain – Fonds de solidarité GPSEA
- ✓ Mise en accessibilité des arrêts de bus rond-point des bois – Avec subvention.
- ✓ Mise en accessibilité des arrêts de bus buttes aux bergers – Avec subvention.
- ✓ Création d'arrêt de bus pour la ligne 431.
- ✓ Remplacement de bouches d'incendie.
- ✓ Démolition d'une maison pour création terrain de jeux MJ.
- ✓ Aménagement d'une borne de distribution d'énergie.
- ✓ Création de puisard au stade et au tennis.
- ✓ Achat d'illuminations de Noël.
- ✓ Mise en place de pyramides de fleurs sur les ronds-points.
- ✓ Plantation d'arbres : Travaux en régie – Avec subvention.

• Voiries

- ✓ Aménagement de la voie verte au parc urbain : Phase 2 – Avec subvention.
- ✓ Remplacement de la passerelle dans le parc urbain – Avec subvention.
- ✓ Réfection voirie chemin derrière les clos.
- ✓ Aménagement cheminement piéton chemin vert et chemin rouge.
- ✓ Réfection tapis de chaussée route de Brie.
- ✓ Réfection tapis de chaussée avenue du Parc.
- ✓ Achat d'un véhicule Kangoo électrique – Avec subvention.
- ✓ Remplacement de 24 mats vétustes rue Besançon.
- ✓ Aménagement sécurité rue de la Fontaine Froide.
- ✓ Mise aux normes du passage surélevé avenue des Buissons.
- ✓ Mise en place de potelets rue de la renardière : Travaux en régie.

• Ecoles

- ✓ Mise en place d'un système PPMS dans les groupes scolaires.
- ✓ Remplacement d'un four et d'une armoire positive à la restauration des Buissons.
- ✓ Remplacement table chaude à la restauration de la Forêt.
- ✓ Mise en place de 2 ENI dans les écoles.
- ✓ Achat de mobilier pour nouvelle classe en élémentaire Buissons.
- ✓ Renouveau mobilier pour maternelle Buissons et Forêt.
- ✓ Mise en place de 6 tableaux blancs dans les Ecoles.
- ✓ Mise en place de 2 réfrigérateurs pour ATSEM.
- ✓ Rayonnage pour bibliothèque de la Forêt.
- ✓ Réfection de peinture dans les écoles : Travaux en régie.
- ✓ Traçage des jeux au sol dans les écoles : Travaux en régie.
- ✓ Interventions électricité et plomberie dans les écoles : Travaux en régie.
- ✓ Mise en place de 2 vitrines pour les associations de parents d'élèves.

• Autres bâtiments

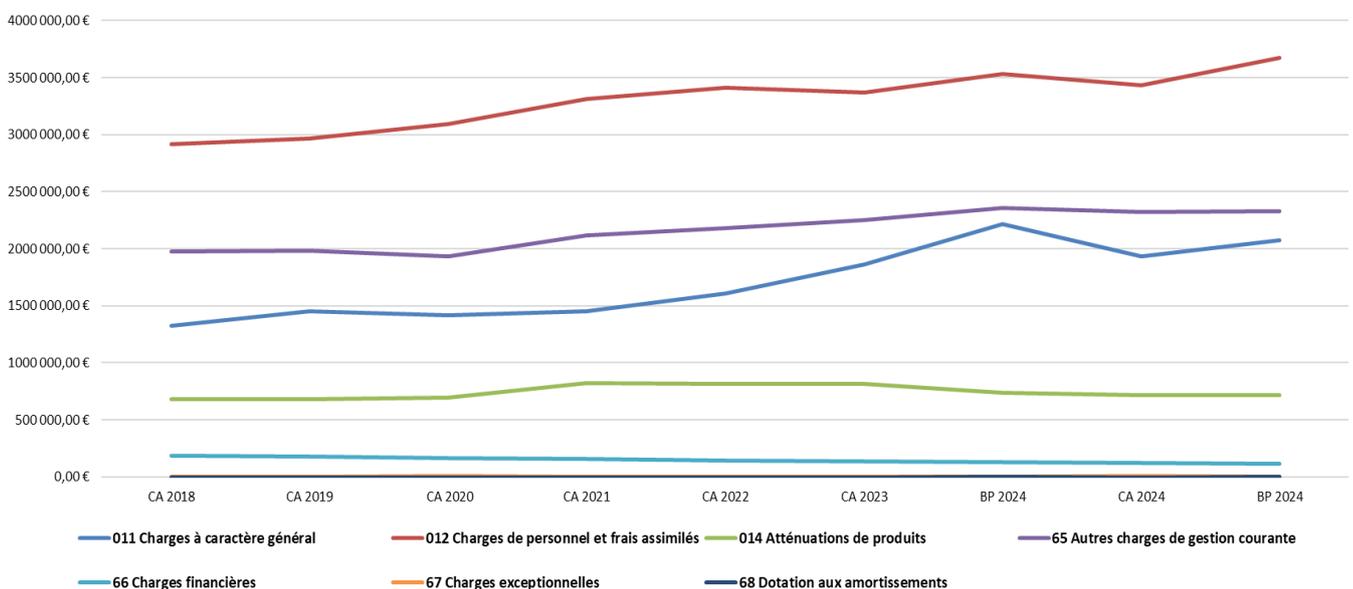
- ✓ Rénovation de la chaufferie à la MAM – Avec subvention.
- ✓ Mise en place du contrôle d'accès par badge au Tennis.
- ✓ Traitement acoustique à la Maison Pour Tous.
- ✓ Rénovation et sécurisation du puit derrière la mairie.
- ✓ Création d'une dalle béton pour stationnement des vélos au stade.
- ✓ Remplacement d'une partie des tatamis au dojo.
- ✓ Mise en place de serrure automatique au terrain de pétanque.
- ✓ Mise en place de bancs au stade.
- ✓ Remplacement des rampes lumineuses dans la salle des fêtes.
- ✓ Mise en place de la plaque inauguration MAM Alain JOSSE.
- ✓ Rénovation du logement rue Saint Marceau : Travaux en régie.
- ✓ Travaux d'aménagement au tennis : travaux en régie.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

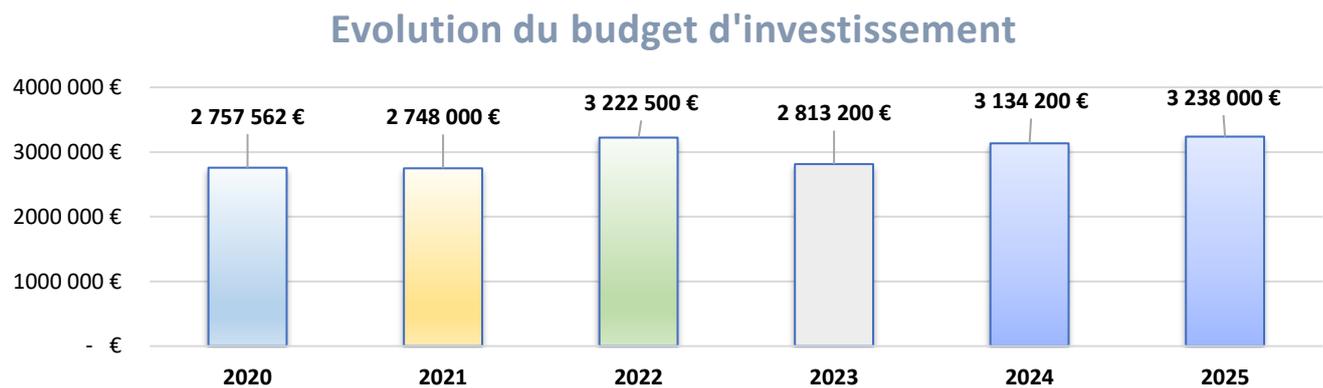
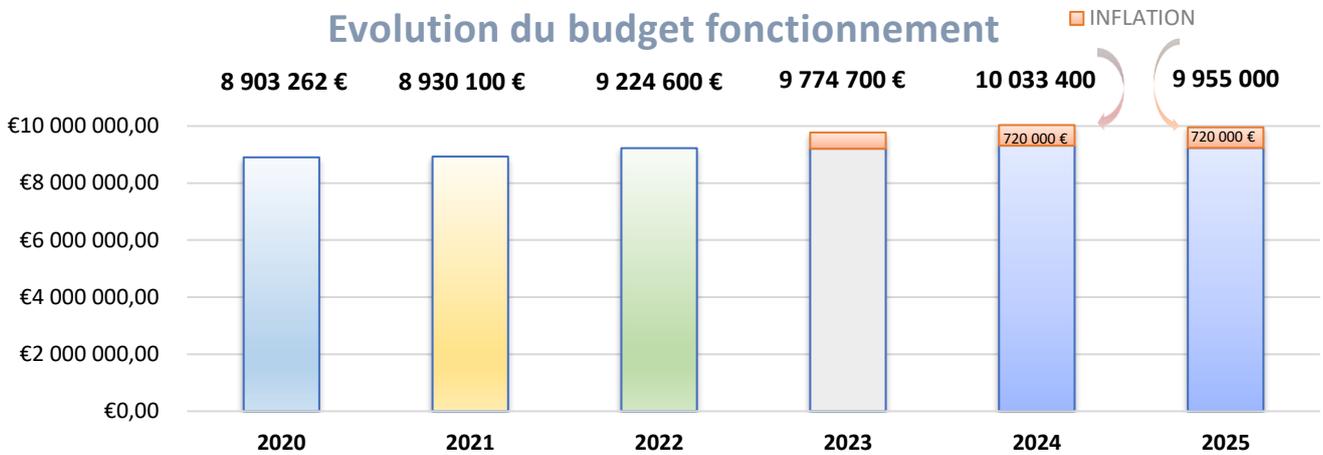
La loi de programmation des Finances publiques pour les années 2023-2027 du 18 décembre 2023 n°2023-1195 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement										
CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025
011 Charges à caractère général	1 326 585,46 €	1 454 376,63 €	1 416 192,75 €	1 451 776,49 €	1 608 620,08 €	1 863 297,93 €	2 218 543,00 €	1 935 928,28 €	2 066 348,30 €	-6,86%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 916 147,72 €	2 968 568,67 €	3 093 193,78 €	3 314 454,98 €	3 412 373,52 €	3 369 037,40 €	3 534 000,00 €	3 435 264,50 €	3 665 909,00 €	3,73%
014 Atténuations de produits	679 223,00 €	678 025,00 €	694 070,32 €	821 223,81 €	816 850,68 €	812 987,62 €	736 500,00 €	712 400,69 €	713 500,00 €	-3,12%
65 Autres charges de gestion courante	1 974 339,08 €	1 980 739,78 €	1 931 656,35 €	2 118 399,32 €	2 181 700,95 €	2 251 080,37 €	2 360 128,00 €	2 319 067,88 €	2 332 480,00 €	-1,17%
66 Charges financières	187 450,00 €	175 674,94 €	166 743,17 €	155 285,00 €	144 738,18 €	134 669,53 €	125 500,00 €	121 795,01 €	113 700,00 €	-9,40%
67 Charges exceptionnelles	1 960,00 €	0,00 €	7 635,00 €	1 500,00 €	521,70 €	0,00 €	1 000,00 €	6 191,70 €	900,00 €	-10,00%
68 Dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 729,00 €	0,00 €	2 162,70 €	-20,75%
TOTAL	7 085 705,26 €	7 257 385,02 €	7 309 491,37 €	7 862 639,60 €	8 164 805,11 €	8 431 072,85 €	8 978 400,00 €	8 530 648,06 €	8 895 000,00 €	-0,93%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Partie 3 : Orientations budgétaires exercice 2025



Les tableaux ci-dessus présentent l'évolution du budget de la ville par section depuis 2020.

L'état de Restes à Réaliser 2024 indique un solde positif de 700.770,79 €. :

- Recettes : 912.788,03 €.
- Dépenses : 212.017,24 €.

A la fin de la journée complémentaire, les prévisions de résultat consolidé de l'exercice 2024 sont estimées à 554.593,33 €. :

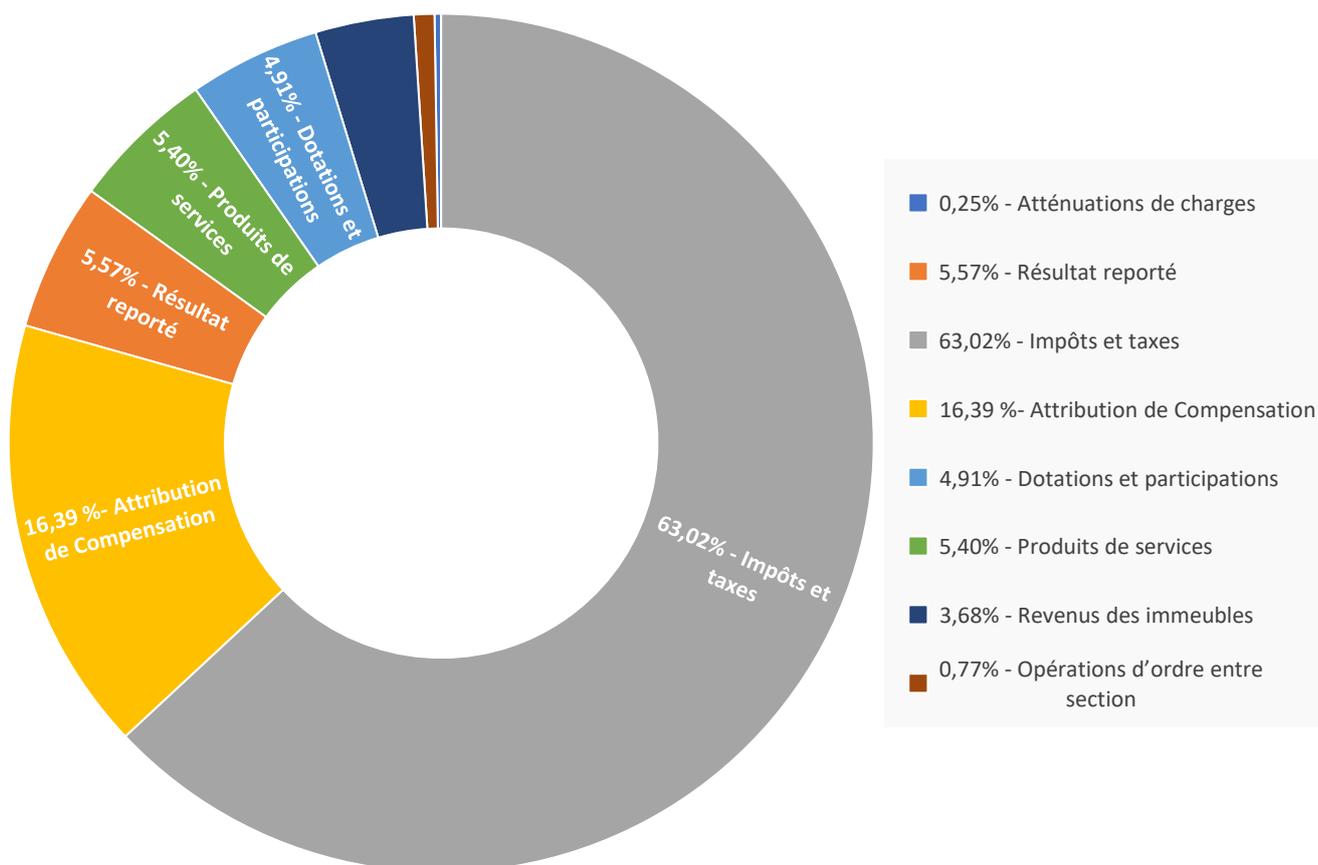
- Solde positif de fonctionnement de 1.193.928,96 €
avec 828.501,15 € de résultat reporté de 2023.
- Solde négatif d'investissement de 639.335,63 €
avec 57.273,44 € de résultat reporté de 2023.

Les orientations budgétaires pour 2025 prévoient un budget de fonctionnement de 9.955.000 € et d'investissement de 3.238.400 €.

1) Les recettes de Fonctionnement

Une prévision de 9.955.000 € répartie comme suit :

- 554.593 € en résultat reporté de 2024
- 6.274.000 € en impôts et taxes
- 1.632.000 € en attribution de compensation
- 489.059 € en dotations et participations
- 538.000 € en produits de services
- 24.500 € en atténuation de charges
- 366.300 € en revenus des immeubles
- 76.548 € en opérations d'ordre entre section



1.1 Impôts et taxes

Taux communaux.

Les communes ne perçoivent plus de TH sur les résidences principales depuis 2021, le taux de 25,02 % reste inchangé pour les résidences secondaires.

- TH : 25,02 % (uniquement pour les résidences secondaires).
- TFB : 35,57% (taux communal 2020 + taux départemental, soit 21,82 + 13,75 = 35,57%).
- TFNB : 51,05% - inchangé, sans déroger à la règle de lien qui reste respectée.

Nous proposons des taux inchangés pour cet exercice :

Taxe	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PROPOSITION 2025
TH	25,88%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%
TFB	22,59%	21,82%	21,82%	35,57%	35,57%	35,57%	35,57%	35,57%
TFNB	52,80%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%

Nous avons estimé une recette identique à celle perçue en 2024 pour les impôts locaux, en sachant que suite à l'augmentation des bases liée à l'inflation la recette devrait être supérieure.

Droits de mutation.

Rappel : Dans les communes de moins de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est perçue au profit d'un fonds départemental de péréquation et réparti entre ces mêmes communes par délibération du Conseil départemental en fonction des critères suivants :

- Evolution de la population
- Montant des dépenses d'équipements bruts réalisés en N-1
- Effort fiscal fourni par la collectivité

Par mesure conservatoire, le montant qui sera inscrit au Budget 2025 sera proche des recettes de 2024, soit 255.000 €.

Attribution de compensation.

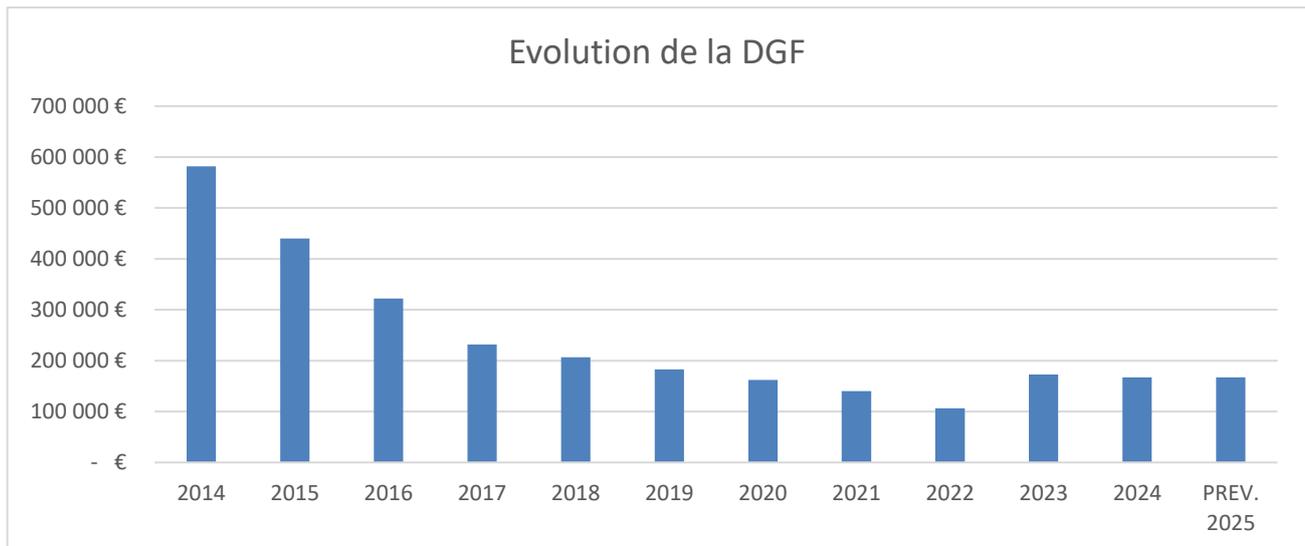
L'attribution de compensation versé par la Métropole Grand Paris reste identique à l'exercice précédent, soit : 1.632.000 €

1.2 Dotations, subventions et participations.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La DGF s'est élevée à 167 121 € en 2024.

Le montant prévisionnel 2025 est identique à celui 2024 (stabilisation de la DGF), hors écrêtement qui peut la modifier.



Pour Marolles, cet écrêtement est estimé à un montant proche de 22.000 €.

Subvention projets Enfance/Jeunesse

Comme chaque année le service enfance/jeunesse dépose à la Caisse d'Allocations Familiales des dossiers de subvention pour des prestations à effectuer dans l'année.

Chaque année, nous obtenons de la CAF des subventions aux alentours de 215.000 €.

Depuis 2023, les subventions de la CAF pour la petite enfance sont versées directement au SIPE (environ 77.200 €)

1.3 Produits de services

Concernant les recettes des redevances périscolaires et de loisirs, Après des années 2020 et 2021 perturbées par les confinements (389 K€), nous avons constaté une augmentation de la fréquentation sur l'année 2024 (472 K€), supérieur aux chiffres pré crise sanitaire.

Par règle de prudence, nous avons limité nos prévisions à une recette espérée à 470 K€.

Ce chapitre comprend également les recettes afférentes aux concessions de cimetière et les prises en charges de la refacturation des fluides des bâtiments dont la compétence a été transférée au GPSEA.

1.4 Atténuations des charges

Ce chapitre inscrit notamment le remboursement des indemnités journalières, lié aux absences du personnel pour raisons de santé : accident de travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée et maternité.

SOFAXIS est l'assurance pour les titulaires,

La CPAM gère les contractuels, avec, en plus, le remboursement pour maladie ordinaire.

Ces recettes sont difficilement quantifiables car pas toujours prévisibles.

Après les régularisations sur les derniers exercices, nous estimons une légère baisse pour 2025 avec un montant de 24 500 €.

1.5 Revenu des immeubles

Les recettes des revenus des immeubles comprennent les loyers pour les logements communaux, les bâtiments mis à dispositions (GPSEA, Education Nationale, La Poste, sport étude Tennis) et le terrain du golf.

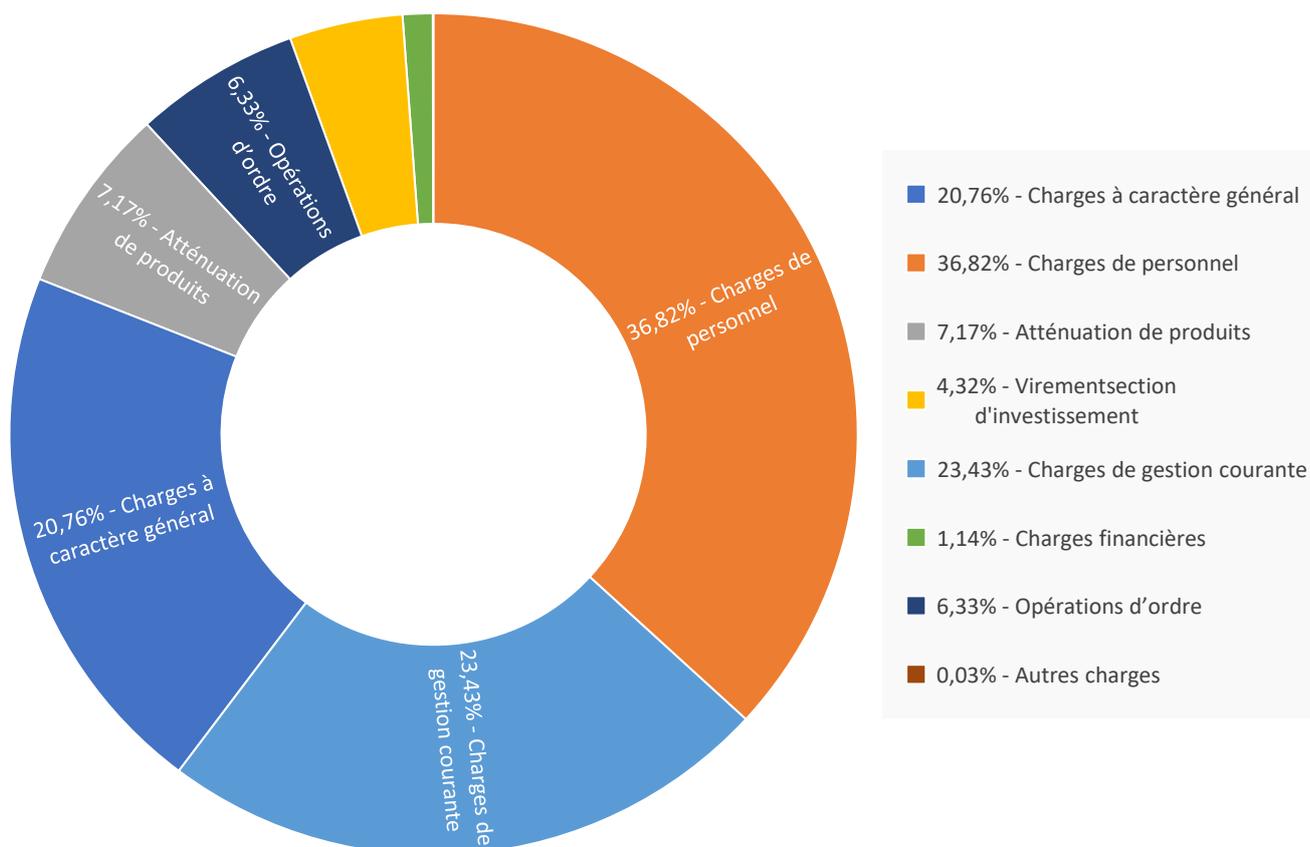
Sont également compris dans ce chapitre les revenus pour la location de la salle des fêtes et les redevances pour les antennes téléphoniques.

L'estimation pour 2025 sera d'environ 366.000 €.

2. Les dépenses de Fonctionnement

Une prévision de 9.955.000 € répartie comme suit :

- 2.066.348 € en charges à caractère général
- 3.665.909 € en charges de personnel
- 713.500 € en atténuation de produits
- 2.332.480 € en charges de gestion courante
- 113.700 € en charges financières
- 630.000 € en opérations d'ordre entre section
- 430.000 € en virement avec section d'investissement
- 3.063 € en autres charges



2.1 Charges à caractère général

Ces dépenses constituent l'essentiel des dépenses d'activité des services municipaux et garantissent le service public (fluides, locations, petit matériel, fournitures diverses, entretien des bâtiments et matériels, prestations de services...).

Pour 2025, elles seront légèrement inférieures à celles du budget 2024, suite à la baisse des tarifs des fluides et la demande aux services de réduire leurs budgets.

2.2 Charges de personnel

Ce chapitre de dépense sera stable par rapport à l'exercice précédent, malgré les variations en 2024 :

- Revalorisation des grilles indiciaires (5 points/agent) au 01/01 : + 36 000 €
- Double revalorisation du SMIC (1.13% au 01/01 puis 2% au 01/11) : + 10 000 €
- GVT (avancement des agents) : + 13 000 €

Soit un total pour 2024 de 59 000 €, qui s'ajoutent aux nouvelles variations de 2025 :

- Augmentation de 3 points de la cotisation retraite employeur (CNRACL) au 01/01 : + 45 000 €
- Augmentation du montant de l'assurance du personnel : + 20 000 €
- Glissement, Vieillesse et Technicité (GVT) : part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent.
- Considérant que le résultat d'exercice 2024 résulte également du travail des agents communaux et des négociations des tarifs qu'ils ont menées, une somme sera affectée au chapitre 012 au titre de Prime annuelle exceptionnelle, à répartir entre agents sous la responsabilité directe des chefs de service.

Depuis 2022, le Conseil Municipal a fixé par délibération la durée hebdomadaire de travail par cycle. Un temps de travail en vigueur au sein de la commune est fixé à 37h30 par semaine pour l'ensemble des agents exerçant un cycle hebdomadaire fixe.

Un calendrier annuel est établi pour le service Hygiène et Restauration sur la base de 1.707h/an et pour le service Enfance sur la base de 1.653h/an.

Il est prévu 79 postes budgétaires dont 74 pourvus au 01 janvier 2025 selon la répartition ci-dessous :

Filières	CAT A			CAT B			CAT C		
	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Ouvert	Titulaire	Non titulaire
Administrative	3	1	2	6	6		15	12	2
Animation				2	1		11	6	3
Médico-sociale							3	3	
Technique				3	2		35	25	10
Sportive				1	1				
TOTAUX	3	1	2	12	10	0	64	46	15

Ci-dessous la répartition des effectifs par sexe :

Filières	CAT A			CAT B			CAT C		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Administrative	2	1	3	1	5	6	1	13	14
Animation					1	1	6	3	9
Médico-sociale								3	3
Technique				2		2	16	19	35
Sportive				1		1			
TOTAUX	2	1	3	4	6	10	23	38	61

2.3 Atténuation de produits

Ce chapitre de dépenses qui est évalué pour 2024 à 713.500 €, comprend les fonds de péréquations FPIC et FNGIR ainsi que la diminution du prélèvement des pénalités SRU.

2.4 Autres charges de gestion courantes

Subventions aux associations : une enveloppe globale est prévue de 78.053 € pour 2025 (dont l'aide exceptionnelle aux victimes du cyclone CHIDO à Mayotte au profit de la Fondation de France) en augmentation par rapport au 71.750 € versée en 2024.

Comme lors de l'exercice précédent, une enveloppe de 5.000 € permettra d'attribuer des subventions complémentaires à des associations Marolles pour la réalisation de projets spécifiques.

CCAS : augmentation de la subvention en 2024, soit 170.000 € (158.000 € versés en 2024) en vue de l'augmentation probable des demandes d'aides de la population et de la poursuite des animations.

Syndicats intercommunaux :

- SIPE = 195.000 €.
- SIVU de Police = 189.000 €.

Le Fond de Compensation des Charges Transférées (FCCT) avec le GPSEA reste stable, soit un provisionnel de 1.385.061 €.

2.5 Charges financières et exceptionnelles

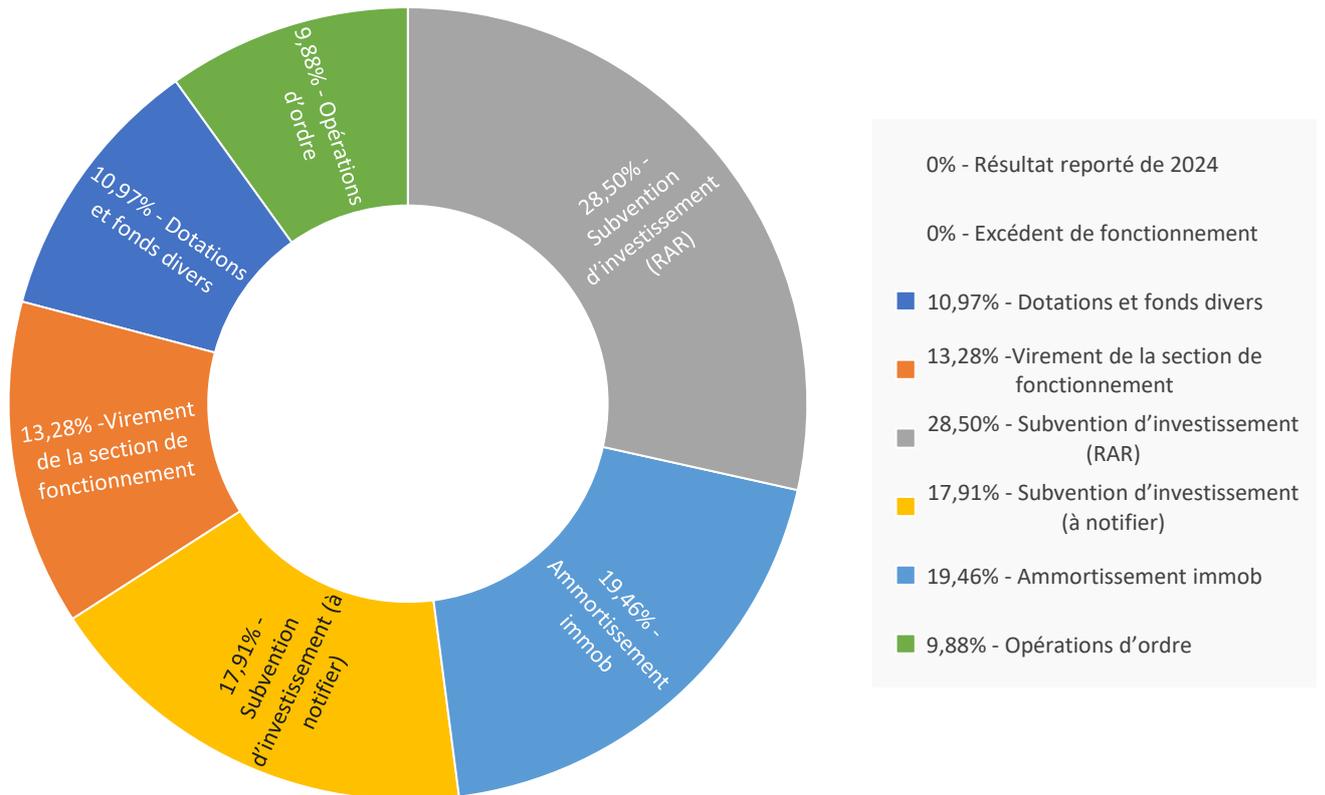
Les frais financiers comprennent essentiellement les intérêts de la dette, aucun emprunt n'a été contracté en 2024, ce qui permet d'évaluer à la baisse le remboursement des intérêts pour 2025 à hauteur de 117.000 €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PREV. 2025
Remboursement des Intérêts de la dette en €	193 169	188 336	178 167	168 319	157 517	147 389	134 670	125 500	117 000

3. Les recettes d'investissement

Une prévision de 3.238.000 € répartie comme suit :

- -639.335,63 € en résultat reporté de 2024
- 639.335,63 € en excédent de fonctionnement
- 355.212 € en dotations et fonds divers
- 922.788 € en subvention d'investissement (Reste A Recevoir)
- 580.000 € en subvention d'investissement (en attente notification)
- 630.000 € en amortissement des immobilisations
- 320.000 € en opérations d'ordre entre section
- 430.000 € en versement de section de fonctionnement (autofinancement)



3.1 Subventions attendues

La municipalité poursuit une politique active de recherche de subventions, comme en témoigne le tableau des subventions, remis et actualisé à chaque conseil municipal.

ORGANISME	LIBELLE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT ATTENDU	%
MGP (centre ville vivant)	ACHAT BRASSERIE + CHEMIN VERT + MF 2024	280 000,00 €	140 000,00 €	50,0%
MGP (centre ville vivant)	AMENAGEMENT INTERIEUR BRASSERIE + MOBILIER	390 000,00 €	195 000,00 €	50,0%
MGP (centre ville vivant)	VERANDA BRASSERIE + PARVIS	450 195,00 €	90 039,00 €	20,0%
REGION (CAR)	VERANDA BRASSERIE + PARVIS	450 195,00 €	225 047,50 €	50,0%
REGION (CAR)	AMENAGEMENT BRASSERIE	224 760,00 €	44 952,00 €	20,0%
	TOTAUX	1 795 150,00 €	695 038,50 €	38,7%

3.2 F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.)

Le taux de FCTVA passe en 2025 à 14,85 % au 01 janvier 2025 (taux 2024 : 16,09 %).
La prévision exacte du FCTVA 2025 sera précisée lors du vote du budget.

3.3 Taxe d'aménagement

Le taux fixé par le conseil municipal du 21 novembre 2011 est de 5 %.
Une taxe de 8 % s'applique pour le Cœur de Village.
L'équipe municipale propose de conserver lesdits taux.

3.4 Résultat d'investissement

Avec les 2.408.194 € de réalisations de dépenses réelles d'investissement et les subventions en attente de versement de 912.788,03 € nous avons obtenu en 2024 un résultat négatif d'investissement de 639.335,63 €.

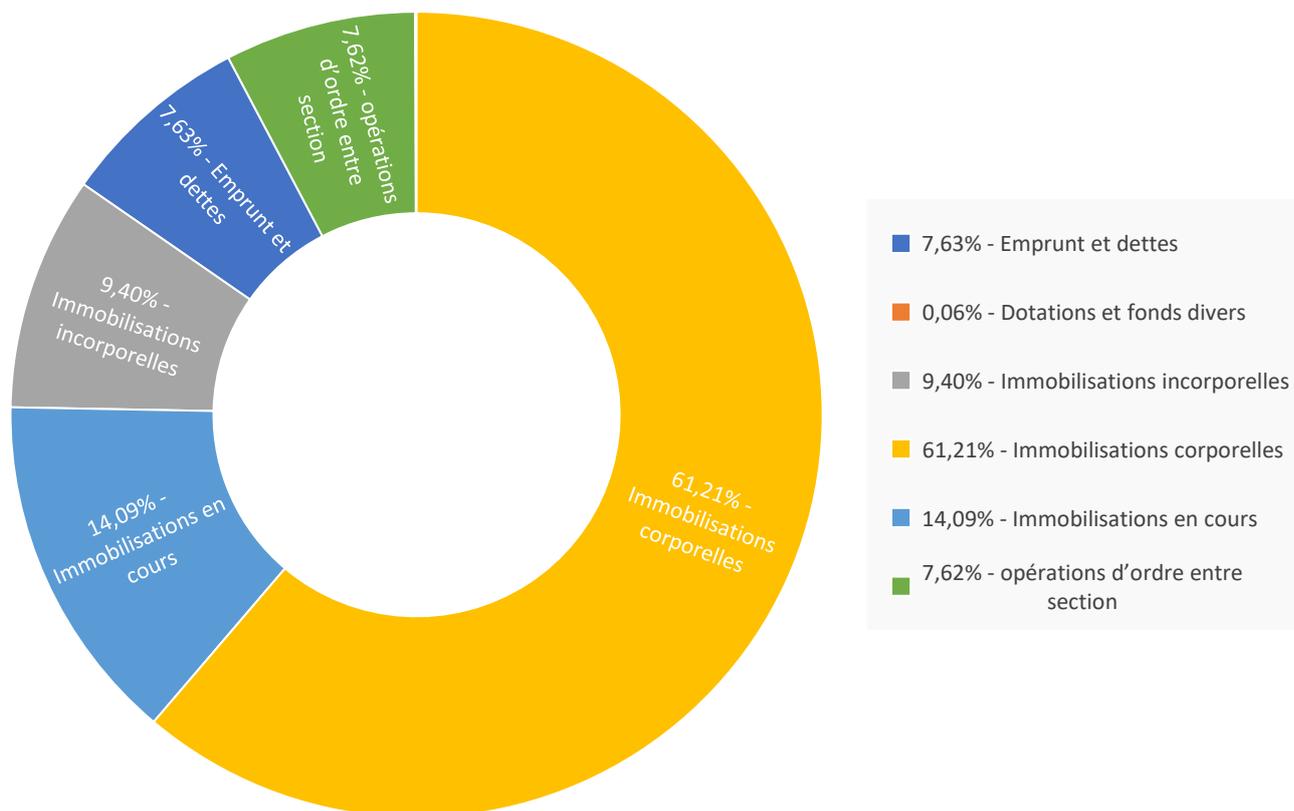
3.5 Report d'excédent de fonctionnement

La Commune a réalisé un excédent de fonctionnement permettant de couvrir le déficit en investissement pour 2025, le montant du report sera de 639.335,63 €.

4. Les dépenses d'investissement

Une prévision de 3.238.000 € répartie comme suit

- 247.034 € en emprunt et dettes
- 2.057 € en dotations et fonds divers
- 304.227 € en immobilisations incorporelles
- 1.981.903 € en immobilisations corporelles
- 456.179 € en immobilisations en cours
- 246.600 € en opérations d'ordre entre section



4.1. Dotation en fonds divers

Ce chapitre comprend les remboursements de la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement suite à l'annulation possible d'un permis de construire.

4.2. Opérations d'ordre

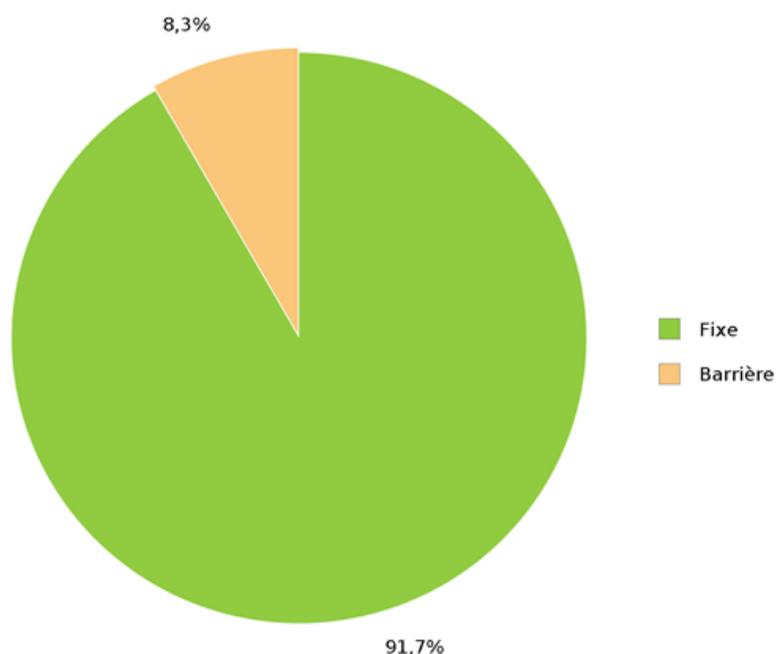
Ces opérations sont l'équivalent des opérations d'ordre en recette de fonctionnement concernant les amortissements des subventions d'investissements amortissables et les travaux réalisés en régies.

4.3. Emprunt et dettes

Caractéristique de la dette au 01/01/2025 :

Dettes par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 536 290.99 €	91,67 %	4,30 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	230 477.81 €	8,33 %	4,63 %
Ensemble des risques	2 766 768.80 €	100,00 %	4,33 %

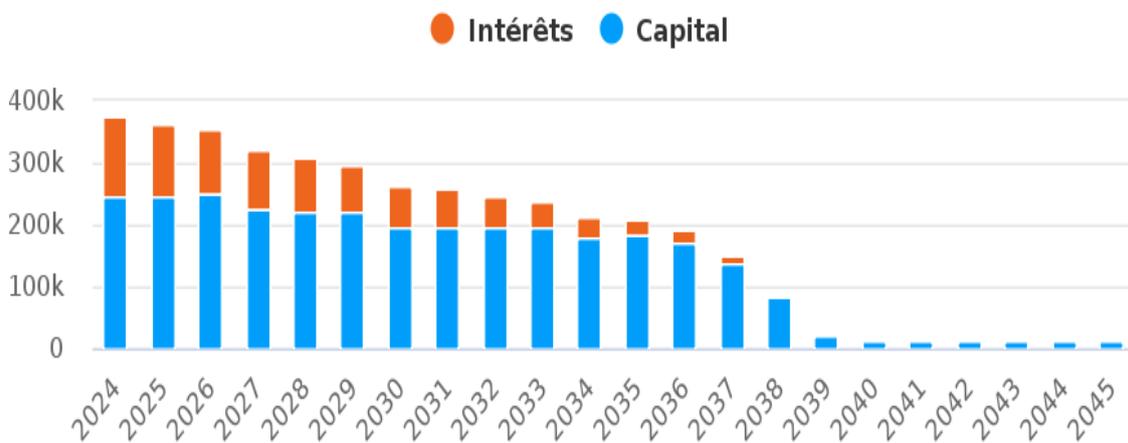


Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2028, et la totalité de la dette sera éteinte en 2045. Sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 6 mois.

Les annuités sont stables en 2025.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

Profil de remboursement



Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques.

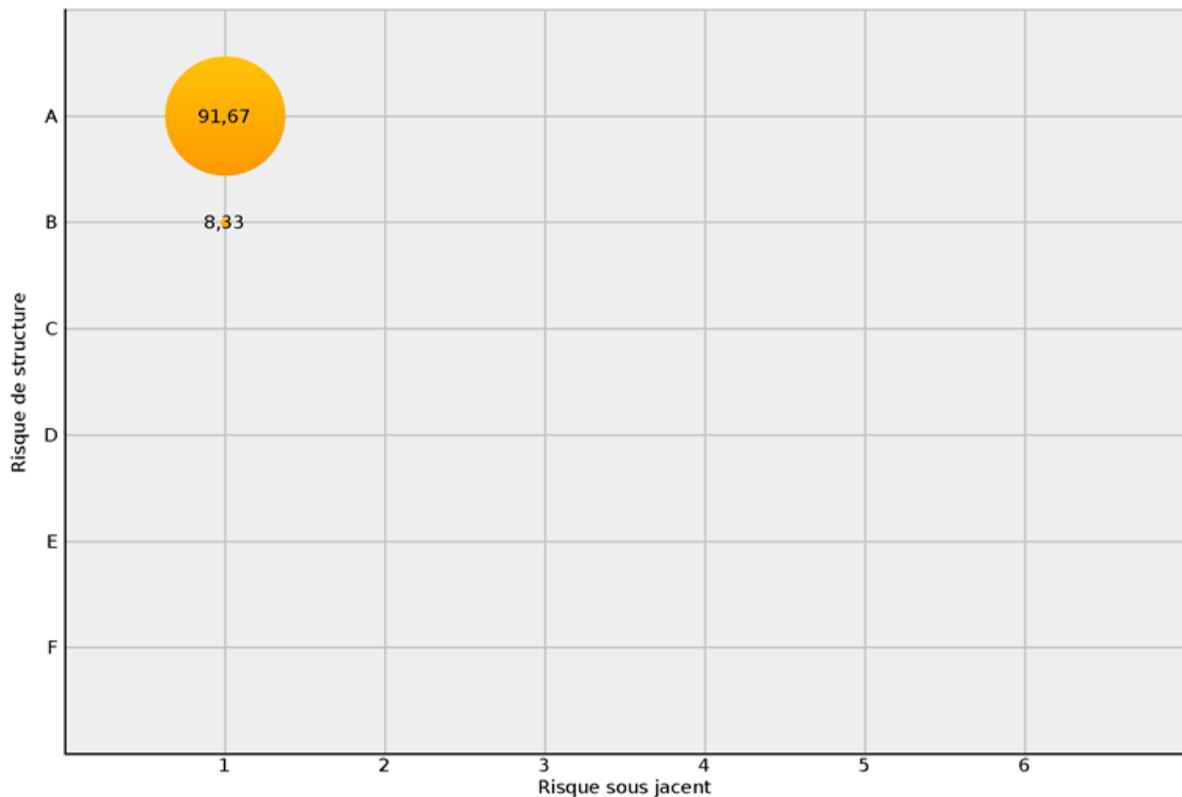
Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés.

Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé
© Finance Active

Partie 4 : Plan Pluriannuel des Investissements.

Présentation du P.P.I. :

ARTICLES	THEMES	BUDGET 2024		LIQUIDATION 2024		2024 (RAR)		PROPOSITION 2025		2026-2027
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
2031	FRAIS ETUDES									
	Urbanisme	107 235		42 132		11 933		6 000		20 000
	Voirie, voie verte	12 312		3 024				5 400		20 000
	Parvis HDV							89 140		
	Aménagement brasserie							77 500		
	Audit et intervention indormatique							20 000		
	Economie et Production d'énergie	58 450		63 078		16 596				50 000
	Accoustique + désamiantage							36 800		
	Géothermie de surface	17 000				11 400				40 000
2033	ANNONCES	6 500		8 923				5 000		
2051	ACHAT DE LICENCES + LOGICIELS	29 640		14 693				24 458		20 000
2115	TERRAINS BATIS	200 000						200 000		
2121	PLANTATION ARBRES ARBUSTES	10 000	10 993	2 025	5 469	7 478	5 524	5 000		10 000
2128	AMENAGEMENT DE TERRAIN									
	boulodrome	50 000		3 517		66 828				10 000
	Brasserie (dalle)							59 000		
	Aménagement sportifs									8 000
	Aire de jeux									70 000
	Passerelle									
	Plan vélos			7 737						
21311	BATIMENT : HOTEL DE VILLE									
	Aménagement HDV	7 000		11 267				7 800		12 000
	Chauffrie							1 300		
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	107 000		51 780						2 700 000
	Toiture GS3					11 438		30 000		
	Optimisation chauffage				5 700	6 147		19 742		
	Sécurité PPMS			5 178				25 640		
21316	CIMETIERE							9 906		6 000
21318	BATIMENTS PUBLICS AUTRES									
	Services Techniques	5 293	46 036	8 189			28 635	17 000		80 000
	Espace des Buissons							70 000		
	Local Commercial centre ancien							390 000		
	Salle des fêtes	4 000		3 400						
	ALSH + Maison des Jeunes	6 000	6 058	5 472			6 058	4 500		4 000
	Foot	16 536		6 536						12 000
	Dojo-MAM	117 000		109 376		31 346				15 000
	Tennis	12 500		12 285				27 600		
	Local Maison pour tous	9 500		5 760						22 000
	Eglise		13 730				13 730			16 000
	Boulodrome	4 915		4 915						
21321	LOGEMENT COMMUNAL	42 100		43 680						6 000

ARTICLES	THEMES	BUDGET 2024		LIQUIDATION 2024		2024 (RAR)		PROPOSITION 2025		2026-2027
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
21351	INSTALLATIONS GENERALES	354 861	169 891	285 710	50 967	1 970	118 924	21 200		20 000
2152	VOIRIES COMMUNALES									
	Mise aux normes des arrêts de bus	104 448	47 477	102 217	79 869					
	Cheminement piétons + trottoirs	227 000		161 740				70 202		200 000
	Chemin derrière les clos	178 886		178 753						
	Parking nettoyage ST									22 700
	Travaux de voirie	246 930	308 412	241 514	308 412			15 951		1 300 000
	signalisation-sécurité-aménagement	24 488		16 537				12 000		15 000
	Parvis HDV							500 000		
21531	POTEAUX INCENDIE	20 000		17 486				25 000		35 000
21533	RESEAUX CABLES- TEL IP									
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION									
	EP leds	38 375	96 737	38 375	40 868		96 737	6 000		19 000
	Armoires électriques	144 442	67 442	19 342			67 442	58 000		112 000
	Mats EP	53 800		34 400		20 759		4 346		
	Raccordement électrique							61 753		25 000
215731	MATERIEL ROULANT							83 978		30 000
215738	AUTRE MATERIEL DE VOIRIE	10 000		3 716				10 000		15 000
2158	MATERIEL ET OUTILLAGE									
	Outillage technique	47 312	14 581	33 938		4 783	14 581	22 500		39 000
	Arrosages automatique									
21828	MATERIEL DE TRANSPORT	80 109		76 563				6 000		100 000
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE									
	Informatique Ecoles	2 500		1 998				2 500		3 500
	Tableau numérique	10 000		7 410				6 800		12 000
21838	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE	11 028		10 334				23 622		26 000
2184	MOBILIER SCOLAIRE									
	Ecoles	10 929		12 858		2 362		13 700		35 000
	CLSH + MJ					798				
21848	MOBILIER	1 000						1 000		2 000
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	900		581				900		1 500
2188	DIVERS INVESTISSEMENT									
	Ecoles - Restaurations	33 360		27 739				30 000		60 000
	CLSH + MJ	1 600		491				1 500		3 000
	techniques	23 872		46 652				19 460		60 000
	Maison pour tous	1 600		58				494		1 000
	Hotel de ville			2 216						2 000
2315	TRAVAUX EN COURS									
	Vidéoprotection	134 035	126 000	128 696			126 000	178 000		
	Parc Urbain	354 992	435 148	304 347		18 179	435 148	260 000		
TOTAL		2 939 448	1 342 504	2 166 637	491 285	212 017	912 778	2 566 692	0	5 259 700